



6. TEXTE ABROGÉ.

L'instruction 1838/DEF/DCCAT/ORH/OLOI/ORG du 29 août 2003 fixant les attributions, l'organisation du service interarmées de liquidation des transports est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division, directeur central  
du commissariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

DIRECTION DE LA FONCTION MILITAIRE ET  
DU PERSONNEL CIVIL : *sous-direction de la pré-  
vision, des études et de la réglementation.*

**DÉCISION N° 303252/DEF/SGA/DFP/PER/1  
modifiant la décision n° 302954/DEF/SGA/DFP/  
PER/1 du 15 novembre 1999 (BOC, p.  
5278 ; BOEM 111\* et 340\*) portant création de  
commissions d'information et de concertation du  
personnel civil.**

*Du 31 juillet 2006.*

NOR D E F P 0 6 5 1 7 3 7 S

---

*Précédent modificatif :*

19 octobre 2005 (BOC, p. 7281).

*Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM*

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 2,  
2007, texte 6.*

---

En application des dispositions de l'article premier de l'arrêté du 15 novembre 1999 (BOC, p. 5276 ; BOEM 111\* et 340\*) modifié relatif à la création de commissions d'information et de concertation du personnel civil au sein de certains organismes centraux du ministère de la défense, la décision 302954/DEF/SGA/DFP/PER/1 du 15 novembre 1999 portant création de commissions d'information et de concertation du personnel civil (CICPC) est modifiée comme suit :

Rubrique « Au titre des services relevant de la délégation générale pour l'armement ».

Au lieu de :

« - CICPC de la direction des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération ; »

Lire :

« - CICPC de la direction des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération, et de la direction du développement international ; »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées, directeur de la fonction militaire et du personnel civil,*

Jacques ROUDIERE.